

Conditions générales de voyage et de contrat (CGVC) de Dive & Travel GmbH, Flamatt, Suisse

1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de voyage et de contrat s'appliquent aux prestations que Dive & Travel GmbH propose en son propre nom. En font également partie les prestations vendues sous le nom de "Werner Lau Buchungscenter Schweiz", "Sinai Divers Europe" et "Quality Divers Travel" (voir aussi chiffre 11.10).

1.2 Si Dive & Travel vous procure des prestations de tiers telles que vol seul, voiture de location, etc., vous concluez le contrat directement avec les entreprises concernées et Dive & Travel n'est pas votre partie au contrat. Dans ces cas, ce sont les conditions générales de contrat de ces sociétés qui s'appliquent.

1.3 Si votre bureau de réservation vous procure des arrangements de voyage ou des prestations individuelles proposés par d'autres tour-opérateurs ou des prestations individuelles proposées par des sociétés de services, vous concluez le contrat avec ces entreprises et ce sont leurs propres conditions de contrat qui s'appliquent. Dans ce cas, Dive & Travel n'est pas votre partie au contrat.

2. Conclusion du contrat

2.1 Dive & Travel se fera un plaisir de vous soumettre une offre de voyage sans engagement. Les informations fournies dans le cadre de cette offre n'engagent pas Dive & Travel, la disponibilité et les changements de prix demeurent notamment expressément réservés.

2.2 Le contrat entre vous-même et Dive & Travel est réputé conclu par l'acceptation sans réserve de votre réservation par Dive & Travel.

3. Prix et paiement

3.1 Les prix ressortent de nos offres de voyage et de nos conseils en la matière.

3.2 Veuillez noter que le livret théorique, le brevet (examen) et le carnet de plongée ne sont pas inclus dans le prix des cours de plongée et doivent être payés en sus.

3.3 Un acompte, dont le montant figure dans la confirmation, est à verser à réception de notre confirmation. Le délai de paiement est fixé à 10 jours. Le solde final doit parvenir à Dive & Travel au plus tard 45 jours avant le début de l'arrangement. En cas de réservation à 45 jours ou moins de la date du début de l'arrangement, le prix du voyage doit être réglé dans sa totalité au moment de la réservation.

3.4 Si l'acompte ou le solde final n'a pas été versé dans les délais impartis, Dive & Travel se réserve le droit, après l'expiration d'un bref délai supplémentaire, de refuser les prestations de voyage et de considérer le contrat comme annulé. Dans ce cas, les frais d'annulation conformément au chiffre 4 sont payables immédiatement.

3.5 Frais de réservation

Dive & Travel facture des frais de réservation à hauteur de CHF 60.- par dossier.

Dive & Travel attire votre attention sur le fait que votre bureau de réservation peut vous facturer des frais supplémentaires pour les conseils, la réservation, etc.

4. Vous modifiez ou annulez le voyage après la conclusion du contrat et avant le départ

4.1 Jusqu'à 61 jours avant le début de l'arrangement, vous avez la possibilité de modifier votre programme de voyage ou d'annuler le voyage (pour les croisières de plongée, voir chiffre 4.5; pour les billets d'avion voir chiffre 4.4). Dans ce cas, Dive & Travel vous facture des frais de dossier à hauteur de CHF 150.00/personne. Les réglementations qui diffèrent de la présente disposition figurent dans notre offre de voyage.

4.2 Les changements de programme (tels que modification des dates de voyage, changement d'hôtel, etc.) annoncés moins de 41 jours avant le début de l'arrangement (moins de 121 jours pour les croisières de plongée; billets d'avion voir chiffre 4.4) sont considérés comme une annulation, suivie le cas échéant d'une nouvelle réservation.

4.3 En cas d'annulation de tout ou partie du voyage, les frais suivants, calculés au prorata du prix du voyage, sont payables immédiatement en plus des frais de dossier:

60 - 31 jours avant le départ: 25% du prix de l'arrangement
30 - 21 jours avant le départ: 50% du prix de l'arrangement
20 - 8 jours avant le départ: 75% du prix de l'arrangement
7 - 0 jours avant le départ, no-show: 100% du prix de l'arrangement

4.4 Dispositions particulières régissant les arrangements de vol et les vols seuls

Pour les arrangements de vol à tarifs spéciaux et les arrangements vol seul, le prix du billet d'avion est facturé à 100 % à compter de sa date d'émission en cas de modification ou d'annulation. Les dispositions du chiffre 4.3, respectivement 4.5, s'appliquent pour les autres prestations.

4.5 Dispositions particulières régissant les croisières de plongée

Les croisières de plongée sont soumises à des conditions d'annulation très strictes. En sus des frais de dossier, les frais d'annulation s'élèvent à: Dès la réservation - 61 jours avant le départ: 50% du prix de l'arrangement
60 - 0 jours avant le départ, no-show: 100% du prix de l'arrangement

4.6 Les primes des assurances de voyage et les frais pour les visas déjà émis restent dus dans leur intégralité.

4.7 La réception de votre communication par Dive & Travel fait foi pour déterminer la date de l'annulation ou de la modification; si elle tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, c'est le jour ouvrable suivant qui sert de date de référence.

4.5 Assurance frais d'annulation

Dive & Travel vous recommande expressément de conclure une assurance frais d'annulation. Cette assurance n'est pas comprise dans le prix de l'arrangement. Les prestations de l'assurance se fondent sur les clauses de la police d'assurance en vigueur. En cas d'annulation de votre voyage, la prime d'assurance reste due.

5. Changements de programme et augmentations de prix par Dive & Travel

5.1 Les offres de voyage qui vous sont soumises par Dive & Travel sont sans engagement. Dive & Travel se réserve expressément le droit de modifier les prestations, les dates et les prix avant votre réservation.

5.2 Les changements de programme après votre réservation et avant votre départ ne peuvent malheureusement pas être exclus. Dive & Travel est habilité, notamment en présence d'événements imprévisibles ou inévitables, de modifier le programme, le déroulement du programme ou certaines prestations en

particulier. Dans ce cas, Dive & Travel s'efforcera de vous proposer des prestations de remplacement de valeur équivalente.

5.3 Changements de prix après la conclusion du contrat et avant le départ

L'augmentation du coût des transports (surtaxes sur le carburant comprises), l'introduction de nouvelles taxes ou la majoration de redevances afférentes à certaines prestations, telles que taxes d'embarquement et de débarquement, taxes d'atterrissage et de sécurité, etc., ainsi que la modification des cours de change peuvent générer des hausses de prix. Si ces coûts augmentent, ils peuvent être mis à votre charge. Les augmentations de prix sont communiquées au plus tard trois semaines avant le départ.

5.4 Vos droits

Si la hausse de prix est supérieure à 10 % ou si le changement de programme implique une modification importante d'un élément essentiel du contrat, vous avez les droits suivants:

- Vous pouvez accepter l'augmentation de prix, le changement de programme.
- Vous pouvez participer à un voyage de remplacement proposé par nos soins, à condition que nous soyons en mesure de le faire. Si le voyage de remplacement est moins cher, la différence de prix vous sera remboursée.
- Vous pouvez résilier le contrat et nous vous remboursons le prix du voyage que vous avez déjà payé (sans les frais pour les assurances de voyage ou les visas émis le cas échéant).

6. Annulation du voyage par Dive & Travel

6.1 Dive & Travel est en droit d'annuler le voyage si des événements imprévisibles ou inévitables tels que cas de force majeure (par ex. catastrophes naturelles, épidémies, troubles), événements naturels, dispositions prises par les autorités, grèves, situations politiques, actes de terrorisme, etc., venaient à entraver ou compromettre le voyage ou à le rendre impossible. Dans ce cas, nous remboursons le prix du voyage payé.

6.2 Dive & Travel est également en droit d'annuler le voyage si vos actes, vos omissions ou par exemple votre état de santé le justifient. Dans ce cas, les frais d'annulation conformément au chiffre 4 restent dus. Toute autre prétention en dommages-intérêts demeure réservée.

6.3 Pour les croisières de plongée et les voyages de groupe guidés, le nombre minimum de participants éventuellement requis ainsi que le délai d'annulation applicable si ce nombre n'est pas atteint sont communiqués à la réservation.

7. Changements de programme en cours de voyage

Dive & Travel se réserve expressément le droit de modifier le programme du voyage, les prestations, etc., si cela s'avère objectivement nécessaire.

8. Vous devez interrompre le voyage

8.1 Si vous êtes obligé d'interrompre prématurément le voyage, le prix de l'arrangement de voyage ne pourra pas vous être remboursé.

8.2 Dans les cas d'urgence (par exemple maladie ou accident de l'intéressé, maladie grave ou décès d'un proche parent), le prestataire de services vous aidera dans la mesure du possible à organiser votre retour prématuré. Veuillez prendre contact avec Dive & Travel à cet effet.

8.3 Les frais éventuels, par exemple pour le transport ou autre, sont à votre charge. Veuillez noter à ce propos que vous avez la possibilité de conclure une

dite assurance frais de rapatriement, qui n'est pas comprise dans le prix du voyage. Adressez-vous à Dive & Travel pour obtenir de plus amples informations à ce sujet.

9. Réclamations

9.1 Si les prestations fournies ne correspondent pas à ce qui a été convenu par contrat, vous devez vous adresser sans délai au guide ou au prestataire de services concerné et exiger qu'il prenne gratuitement les mesures nécessaires pour remédier au problème. Dans le cas où votre intervention ne débouche sur aucune solution, vous êtes tenu de demander au guide ou au prestataire de services concerné de confirmer votre réclamation et son objet par écrit. Vous devez adresser votre réclamation ainsi que vos éventuelles prétentions en dommages-intérêts par écrit à Dive & Travel, au plus tard quatre semaines après la fin du voyage fixée dans le contrat. Si vous omettez de le faire, vous perdez et êtes déchu de tous vos droits.

10. Mesures personnelles

Si aucune aide appropriée ne vous a été apportée dans un délai raisonnable par le prestataire de services concerné ou le guide et que vous avez tenté sans succès de contacter Dive & Travel, vous êtes en droit de prendre des mesures personnelles dans le cadre des prestations de voyage convenues. Dive & Travel prend en charge vos frais dans le cadre des prestations de voyages convenues, pour autant que Dive & Travel soit responsable de l'exécution imparfaite des prestations.

11. Responsabilité de Dive & Travel

11.1 Remarque: lorsque Dive & Travel fait office d'intermédiaire pour la vente de prestations individuelles, Dive & Travel n'est pas votre partie au contrat et n'est dès lors pas responsable de l'exécution correcte du contrat. Dans les cas de ce type, vous devez vous adresser directement à votre partie au contrat.

11.2 Accords internationaux et législations nationales avec limitations et exclusions de responsabilité

Si les prestations de Dive & Travel tombent sous le coup d'accords internationaux ou de législations nationales, Dive & Travel est responsable dans le cadre de ces accords internationaux et de ces législations nationales, limitations et exclusions de responsabilité comprises. Demeurent réservées les limitations de responsabilité inférieures ou exclusions de responsabilité découlant des présentes conditions générales.

11.3 Exclusions de responsabilité

Dive & n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable aux causes suivantes:

- a) à des manquements de votre part avant ou durant le voyage;
- b) à des manquements imprévisibles ou inévitables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat;
- c) à un cas de force majeure ou à un événement que Dive & Travel, le détaillant ou le prestataire de services ne pouvaient pas prévoir ni éviter malgré toute la diligence requise.

Dans ces cas, Dive & Travel est dispensé de toute obligation de verser des dommages-intérêts.

11.4 Dommages (dommages matériels et pécuniaires, etc.)

La responsabilité de Dive & Travel est limitée au double du prix du voyage pour les dommages (tels que dommages matériels et pécuniaires) résultant de

l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat; demeurent réservées les limitations ou exclusions de responsabilité des présentes conditions générales ainsi que les limitations de responsabilité inférieures ou les exclusions de responsabilité stipulées par les accords internationaux et les législations nationales en vigueur.

11.5 Objets de valeur, argent liquide, bijoux, cartes de crédit, matériel photo, téléphones mobiles, etc.

Nous attirons expressément votre attention sur le fait que vous êtes personnellement responsable de conserver en lieu sûr vos objets de valeur, argent liquide, bijoux, cartes de crédit, matériel photo et vidéo, téléphones mobiles, etc. Dans les hôtels, ces objets de valeur doivent être déposés dans le coffre-fort. Vous ne devez en aucun cas laisser ces objets sans surveillance dans une voiture, sur un bateau ou ailleurs. Dive & Travel n'assume aucune responsabilité en cas de vol, de perte, de détérioration ou d'usage abusif.

11.6 Horaires de vols, bateaux, transferts, etc.

Même en organisant méticuleusement les voyages, nous ne pouvons garantir que les horaires seront respectés. Nous ne répondons pas des retards qui peuvent se produire en raison de l'intensité du trafic, d'embouteillages, d'accidents d'encombrement des aéroports, de déviations, de conditions météorologiques, de ralentissements au passage de la frontière, etc. Nous vous conseillons vivement de tenir compte de possibles retards dans la planification de votre voyage.

11.7 Programmes en option durant le voyage

Outre le programme de voyage convenu, il est éventuellement possible de s'inscrire pendant le voyage à des manifestations ou à des excursions proposées sur place. Il n'est pas exclu que de telles manifestations ou excursions comportent certains risques et vous assumez seul la responsabilité de décider d'y participer. Ces manifestations et excursions sont organisées par des entreprises tierces (sous-traitants). Par conséquent, Dive & Travel n'est pas votre partie au contrat et n'assume dès lors aucune responsabilité.

11.8 Vacances gâchées, préjudices de frustration, etc.

Dive & Travel décline toute responsabilité en cas de vacances gâchées, préjudices de frustration, etc.

11.9 Conditions météorologiques, saisons de plongée, faune, etc.

Dive & Travel attire expressément votre attention sur le fait que Dive & Travel ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des conditions météorologiques sur place, des possibilités de plongée, de la présence de la faune sous-marine, etc. Ces éléments ne font pas partie du contrat conclu avec Dive & Travel.

11.10 "Werner Lau Diving Centers", "Sinai Divers", "Quality Divers"

Les sociétés "Werner Lau Diving Centers", "Sinai Divers" et "Quality Divers" fournissent leurs prestations en leur propre nom et sous leur propre responsabilité. Les prestations réservées sur place auprès de ces entreprises sont proposées par ces sociétés en leur propre nom et sous leur seule responsabilité. Dans ces cas, Dive & Travel n'est pas votre partie au contrat et ne peut être tenu pour responsable de telles prestations.

11.11 Responsabilité extracontractuelle

La responsabilité extracontractuelle est régie par les dispositions légales en vigueur. Pour tous les dommages (exception faite des dommages corporels), la responsabilité est limitée au double du prix du voyage, sous réserve des limitations de responsabilité inférieures ou des exclusions de responsabilité découlant des présentes conditions générales, d'accords internationaux ou de législations nationales.

12. Prescriptions en matière d'entrée, de visa et de santé, équipement de plongée

Les formalités d'entrée et les prescriptions en matière de passeport figurent dans l'offre de voyage. En règle générale, ces informations sont valables pour les citoyens suisses et liechtensteinois. S'ils ne l'ont pas déjà fait au moment de demander une offre de voyage, les ressortissants d'autres pays sont priés d'annoncer leur nationalité au moment de la réservation, afin que le bureau de réservation puisse les informer des prescriptions les concernant.

12.2 Lorsque des documents de voyage doivent être établis ou prolongés ou qu'un visa doit être demandé, vous êtes personnellement responsable de l'exécution de ces démarches. Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que, de ce fait, vous êtes contraint de renoncer au voyage, les clauses d'annulation sont applicables.

12.3 Les voyageurs sont personnellement responsables de l'observation des prescriptions valables en matière d'entrée, de santé et de devises. Veuillez vérifier avant le départ que vous êtes bien en possession de tous les documents requis.

12.4 Dive & Travel vous rend attentif au fait que les frais de rapatriement sont à votre charge si l'entrée dans le pays vous est refusée. Dive & Travel attire aussi expressément votre attention sur les suites judiciaires qu'entraîne l'importation illégale de marchandises et autres articles.

12.5 Important: veuillez vous informer sur les directives de sécurité en vigueur pour les bagages à main (articles autorisés et conditions de transport). Nous attirons votre attention sur le fait que les contrôles de sécurité actuels sont très longs et qu'il vous incombe dès lors de prévoir le temps nécessaire à cet effet. Si vous ne parvenez pas à prendre votre vol pour cette raison, les frais supplémentaires éventuels sont à votre charge.

12.6 Equipement de plongée

Si vous souhaitez emporter votre propre équipement de plongée, vous devez le signaler au moment de la réservation. Le transport des équipements de plongée est payant et doit être annoncé suffisamment tôt à la compagnie aérienne. Veuillez vous informer auprès des compagnies aériennes concernées sur les dispositions en vigueur en matière de transport.

13. Confirmation du vol de retour

Vous êtes personnellement responsable de la confirmation du vol de retour. Vous trouverez les informations nécessaires dans votre documentation de voyage. L'absence de confirmation du vol de retour peut entraîner la perte du droit au transport et les coûts supplémentaires qui peuvent en résulter sont à votre charge.

14. Garantie

Dive & Travel fait partie du Fonds de garantie de la branche suisse du voyage et vous garantit les sommes que vous avez versées dans le cadre de la réservation de votre voyage à forfait. La brochure "Garantie pour l'aller et le retour", que vous pouvez obtenir chez nous ou auprès de votre agence de voyages affiliée au Fonds de garantie, vous fournira des informations détaillées à ce sujet.

15. Droit applicable et for juridique

Les rapports juridiques avec Dive & Travel sont soumis exclusivement au droit suisse. Le for juridique exclusif est à Flamatt, Suisse.